

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2023 PAEE 2 220

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AP 419, 943 et 944
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Nathalie RIPERT, Notaire à NYONS (26) – 95 Rue du Docteur Dion, réceptionnée en mairie le 4 juillet 2023, concernant le bien cadastré AP 419, 943 et 944 situé 56 Grand'Rue,

DECIDE

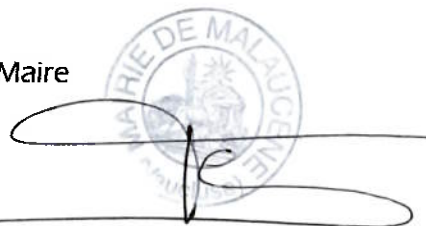
Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le 21/07/2023

Monsieur le Maire

F. TENON

Publiée le 24 juillet 2023



Publication	Transmission	Notification
